

L'attestation est le **justificatif de l'indemnité de congé versée.**

Elle est à conserver par le salarié et pourra lui être demandée par différents organismes (Administration fiscale, CPAM, Caisse de retraite etc.).

Attestation de paiement - A conserver sans limitation de durée - Il ne sera pas délivré de duplicata

CAISSE NATIONALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS
31, Rue Le Peletier - 75453 PARIS CEDEX 09

Exercice 2022
Qualification TRAVAUX PUBLICS
Méthode de calcul L/10 SAL TOTAL BRUT 14,39
Taux déclaré Abat. Retr. Fisc. 0

LIGANDE	BASE	Taux	RETENUE	A PAYER
Jours Congé Principal	6,00	109,64		657,84
Prise de vacances de 30%	6,00	32,89		197,34
Cot. Vieillesse Brut	789,66	0,40	3,08	
Cot. Vieillesse T.A	789,66	6,90	53,11	
Cot. Equilibre OUV TI	789,66	0,86	6,42	
Retraite PROBTP Ouvrier T.1	789,66	3,15	24,24	
Prévoyance PROBTP Ouvrier T.1	789,66	0,25	5,77	
CSG Déductible	846,53	6,80	57,56	
CSG non Déductible	846,53	2,40	20,32	
CRDS	846,53	0,50	4,23	
PRELEVEMENT A LA SOURCE	704,88	0,00	0,00	
TOTAUX			174,93	855,18
			NET PAYE	680,25

Opération Date de départ Total Pr. SS Anc. Frac. EC
PAIEMENT 24/10/2022 6 5 0 0 0 0

Nombre de jours déjà pris Nombre de jours restants
Total Pr. SS Anc. Frac. EC Total Pr. SS Anc. Frac. EC
18 18 0 0 0 0 12 6 6 0 0 0

Éléments de calcul Cumul certificats Retenu

Nombre de certificats	1	1
Ascension Est. / Pro.	1472	1472
Temps de travail	1148,51	1148,51
Temps accident du travail		
Temps accident de trajet		
Temps maladie pro.		
Temps maternité		
Temps congés annuels		
Temps congés année précédente	182,80	182,80
Total des temps	1930,51	1930,51
Montant salaire total	29331,80	29331,80
Montant indemnités complémentaires	2650,00	2650,00
Montant congés année précédente		
Total des montants	32981,80	32981,80

Totalisation de l'exercice civil: 2022

Du paiement Cumul annuel
NET IMPOSABLE 704,88 3364,71

Si aucun autre paiement n'a lieu avant le 31/12/2022, vous devez déclarer de travail jusqu'à la somme indiquée dans le cas cumul annuel du net imposable.

Titulaire :
Bénéficiaire :
Émissier/compte :

Outre les rubriques de paye habituelles, l'attestation de paiement mentionne :

- 1 Le règlement du congé demandé**
Les chiffres correspondent aux éléments de calcul du règlement effectué tels que :
 - le taux retenu pour le calcul représente la valeur journalière ;
 - les diverses retenues salariales versées par la Caisse à l'URSSAF et à PROBTP ;
 - le cas échéant, les compléments ou à l'inverse les " *trop perçus* " générés par la révision des précédentes indemnités.
- 2 Le détail des jours déjà pris et restant**
- 3 Les éléments à déclarer et retenus pour le calcul des droits et de l'indemnité de congés**
- 4 La déclaration de fin d'année**

L'attestation de paiement indique à la fois le montant net imposable du paiement ainsi que le cumul annuel des nets imposables de l'année civile tous exercices congés confondus.